

La Commune a mis à la disposition de l'École la parcelle de Bois qui jouxte le cimetière pour mettre en place l'école du « dehors ».

La maîtresse a souhaité aller plus loin et déposer un dossier pour identifier la parcelle comme AIR **TERRITRIEL ÉDUCATIF**, labellisée par l'Office français de la Biodiversité.

Une aire éducative (terrestre dans notre cas, par opposition à marine sur le littoral) est un terrain géré de manière participative par des élèves de cycle 3 (CE2-CM1-CM2). La première année, les élèves apprennent à connaître parfaitement leur terrain (faune, flore, activités humaines) pour ensuite définir un objectif lié à la biodiversité (préservation ou restauration). La deuxième année, ils mettent en place des actions pour atteindre cet objectif puis les évaluent. Ce projet se déroule donc sur deux ans minimum et l'idée est de travailler avec les gens, localement, pour que ce projet ait un impact (communication, visites...).

Ce projet d'aire éducative est obligatoirement accompagné par un référent environnement (association locale ou syndicat mixte, comme le CBNMC). Nous avons donc choisi le CBN mais nous compléterons avec d'autres intervenants, notamment concernant la faune.

Le projet est un projet fait par les élèves. Ce sont eux qui décident des orientations et des actions. Objectif : coopérer et se former à la citoyenneté. À la fin de la première année, nous pouvons demander la labellisation de notre aire éducative si nous remplissons le cahier des charges.

Ce projet étant assez coûteux au regard du nombre d'interventions, nous pouvons solliciter une subvention de l'OFB (office français de la Biodiversité). Elle est de 5000 € pour deux ans. **Par contre, le dossier n'est recevable que s'ils parviennent à récolter 100 € minimum (1000 € maximum) via une collecte en ligne (financement participatif)**. Cette collecte se fait sur une plateforme de l'éducation nationale, la Trousse à projets et la date butoir est le **15 octobre**. Les dons peuvent être faits par des particuliers ou des entreprises. Ils sont déductibles des impôts puisque l'OCC, la coopérative scolaire qui reçoit les dons, est une association d'intérêt général. Les donateurs qui le souhaitent reçoivent donc un reçu pour don.

Voici la page présentant notre projet sur la Trousse à projets et sur laquelle il est possible de faire des dons : <https://trousseaprojets.fr/projet/12009-aire-educative-des-ce2-cm-de-chavaniac>

Les objectifs de la démarche de l'aire éducative visés par l'OFB sont les suivants :

- Développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun.
- Reconnecter les élèves à la nature et favoriser la connaissance et la préservation des milieux et de la culture.
- Faire émerger des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs de la gestion et de la protection l'environnement.

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-la-campagne-de-financements-pour-les-nouveaux-projets-en-2024-2025-est>

